



# INFOS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016

### Ordre du jour :

- Nuit du volley
- Forfait téléphone - internet pour Matthieu
- Tournoi Poussins-Benjamins du dimanche 6 novembre à Aurillac
  
- Questions diverses

**Membres présents :** Bruno Campergue, Linda Henrys, Fabrice Amblard, Bernadette Benet, Pierre Fleurant, Emma Favain, Nicolas Alric, Margot Hinderschid, Pierre-Jean Fournier.

**Membres excusés:** Audrey Ortola, , Christophe Nouvel, Ioan Wuilliet, Joao Goncalves, Sandra Vergne.

**Absents :** Stéphane Gazal, Jérémy Touzy.

**Invité:** aucun

- **Nuit du volley :**

La commission mise en place, composée de Pierre-Jean, Audrey, Fabrice, Emma, Sandra, Margot, Ioan, présente le travail fait lors de la réunion du mercredi 19 octobre à 19h30.

- Inscriptions : 66 équipes max (équipes de 3 joueurs). Inscription à 19h sur place, 5€ par joueur.  
Bénéfices 2015 : environ 1 500 €.

- Locaux : gymnases Marie Marvingt et Peyrolles. Club house du gymnase Peyrolles mis à disposition, pour terminer de préparer la soupe au fromage et la sangria, nettoyer le matériel, et éventuellement servir la soupe au fromage (à confirmer). Une buvette est prévue dans chaque gymnase, avec vente de boissons, sandwiches, crêpes et gâteaux.

- Planning : mise en place de la salle en 1h car l'haltérophilie termine son activité à 19h et les matchs commenceront à 20h pour la 1ère phase, 21h30 pour la 2e phase, 23h pause, 24h reprise avec poules de niveaux. Fin des matches prévues vers 2h.

- Gestion financière : une caisse pour caution des gobelets du SMOCE : 1 €/gobelet, une caisse pour les ventes, une caisse pour les inscriptions. Maintien de la carte fidélité (12 € de consommations au prix de 10).

- Animation : 1 à 2 groupes de musique à confirmer. Demander aux joueurs et aux parents de venir participer à la fête (le créneau 20h – 22h-23h semble accessible aux 7 à 77 ans) et de fournir quelques crêpes et gâteaux. Une fiche sera affichée aux Camisières pour que les parents puissent s'inscrire pour donner un coup de main au club (tenue de la buvette, préparation de gâteaux, etc).

- Promotion / communication : 30 affiches (collèges, lycées, gymnases, clubs), communication large Cantal + départements limitrophes. Pendant la manifestation, Ioan peut mettre à disposition des perches à selfies aux équipes + mise en ligne des photos prises pendant la soirée. Bruno confirme si son beau frère accepterait ou non de prendre des photos pendant la soirée. Il est proposé de voir si les joueurs pourraient repartir avec au moins une photo prise avec un polaroid.  
Coût élevé : 10 €/10 photos soit 1 € par joueur/par photo ou 66 équipes X 3 = environ 200 joueurs = environ 200 €.  
Dans tous les cas, les photos prises seront disponibles sur le site du club et sur sa page facebook.

- Logistique : 30 soupières (Margot voit avec Hélicas et Fabrice avec l'école d'Ytrac), 5 cocottes et 1 marmite (Fabrice s'en occupe). Le club demandera 500 gobelets au SMOCE (avec caution d'1 €/gobelet). Prévoir des petits gobelets pour le café.

- Denrées : soupe au fromage offerte.

Bernadette voit si Laporte peut nous fournir une partie des denrées (oignons, fruits pour la sangria). Bruno voit avec l'école de boulangerie pour le pain et éventuellement pour les pâtisseries. Si c'est d'accord, il faudra stocker les pâtisseries du jeudi au samedi. Si l'école n'est pas partante, Fabrice se chargera de trouver le pain comme l'an dernier (15 tourtes de 40 cm de diamètre). Fabrice préparera la soupe au fromage et Linda, la sangria "spéciale" (version punch). Ils devront disposer de tous les ingrédients le vendredi. Voir auprès de la Préfecture pour obtenir une accréditation licence 4 pour l'année prochaine.

- Boisson : le club se fournit auprès des 3 Caves (qui reprend les boissons non consommées). 1 pompe à bière par gymnase donc 2 pompes à bières sont nécessaires. Il est proposé de prendre de la Météor, car elle est moins chère et ne mousse pas.

- **Forfait téléphone – internet pour Matthieu :**

Il est proposé de prendre un forfait téléphone – internet pour le club afin de permettre à son entraîneur, Matthieu Chaix, d'éviter de téléphoner et de travailler sur internet à ses frais. Actuellement, son contrat de travail est de seulement 26 heures pour un salaire d'environ 800 euros par mois. Aussi, il semble logique de limiter ses frais. Le montant d'un tel forfait sans engagement (c'est-à-dire sans téléphone mobile) serait de 25 à 30 euros par mois. L'achat d'un téléphone mobile coûterait environ 150 €. Pierre-Jean motive le fait que cette dépense doit être prise en charge par le club puisque Matthieu intervient à plus de 90% de son temps pour le club, et que le comité départemental, n'a pas d'argent.

Il est proposé de voir auprès de l'agence de Bouygues Télécom, géré par un joueur du club, pour engager cette dépense, et disposer d'un conseil technique avisé et disponible pour gérer les éventuels problèmes à venir. Le bureau vote à l'unanimité cette dépense et demande aux présidents de voir avec l'employeur de Matthieu, c'est-à-dire le Comité départemental du volley, pour finaliser cette décision.

Pierre-Jean évoque ensuite les réparations que Matthieu doit effectuer sur son véhicule personnel et demande si le club ne pourra pas prendre en charge ses frais de réparations. A la demande des membres du bureau, il précise qu'actuellement Matthieu dispose d'une carte du club pour prendre du carburant dont il ne se sert que pour prendre de l'essence pour le minibus du club quand des déplacements sont prévues avec les équipes. Il est proposé de voir avec Matthieu pour lui faire remplir des fiches de déplacements pour prendre en charge ses frais de route liés à ces missions (et pas à ses déplacements domicile – lieu de travail).

Bruno propose de voir ce qui peut être fait pour pérenniser le poste d'entraîneur : emploi CNDS avec aides régressives, CAE-CUI avec changement d'employeur, etc). Une rencontre avec Matthieu doit permettre de voir s'il est intéressé par travailler sur le long terme avec le club, par une augmentation de ses heures de travail (T.A.P.) et par de nouveaux publics (personnes âgées, handicapées, etc). Bruno propose de composer un groupe de travail pour plancher sur ce sujet, et plus largement sur un plan de développement du club avec des membres et club et du comité départemental de volley (Christophe et Nicolas).

- **Tournoi poussins – Benjamins du dimanche 6 novembre à Aurillac :**

Matthieu sera absent au plateau poussins- benjamins prévu à Aurillac, le 6 novembre prochain : il suivra l'équipe présente en régionale 1 féminines. Christophe gèrera le tournoi poussins aux Camisières. Pour le tournoi benjamins, 16 équipes sont prévus, soit 4 terrains à monter au gymnase de la Jordanne. Pour les prochains déplacements, il est proposé que la priorité soit donnée aux jeunes, les adultes estimant pouvoir se prendre en charge lors de leurs déplacements. Afin d'éviter que Matthieu se retrouve seul lors d'un déplacement, les présidents se rapprocheront de lui pour une organisation des déplacements à venir, en prévoyant un binôme pour chacun d'entre eux. De plus, une réflexion sera engagée avec le comité départemental (et le groupe de travail prévu pour plancher sur le plan de développement du club) pour définir les missions de Matthieu (une feuille de route) et élaborer une fiche de poste.

Fabrice, Bruno, Pierre se proposent pour la préparation des gymnases, l'accueil des équipes au gymnase de la Jordanne, et l'encadrement de la journée. Fabrice prévoira boisson et café pour la buvette et boisson et gâteaux pour le goûter. Les parents ont également été sollicités pour apporter des gâteaux.

- **Questions diverses :**

Suite à une question sur la vente de tee shirts du club lors de la nuit du volley, Bernadette propose une idée cadeau pour Noël : un sweat shirt aux couleurs du club. Un accord se dégage sur la production de sweat shirt, avec zip, avec un choix de deux couleurs, rouge et bleu. Bruno contactera Intersport et d'autres fournisseurs pour disposer de devis rapidement.

### **DATE DE LA PROCHAINE REUNION:**

**Mercredi 7 décembre 20h00 - Centre Social de Marmiers**